

Conseil Municipal du 20 juin 2012

A 18H30

VILLE DE DOUDEVILLE

COMPTE RENDU

	Présents	Absents excusés	Absents	Pouvoirs
M. DURÉCU	X			
M. PERCHE	X			
M. ORANGE	X			
Mme FICET	X			
M. JOBBIN	X			
M. LOSSON	X			
M. MOGIS	X			
M. GEMEY	X			
M. DUFOUR	X			
M. BARRE		X		M. DUFOUR
M. DEFRANCE	X			
M. MALANDRIN	X			A partir de 19H10
M. LAURENT	X			
Mme CREPIN		X		M. PERCHE
Mme LEGER		X		M. GEMEY
M. FORTIN	X			
Mme CURDEL		X		Mme DUROZEY
Mme DUROZEY	X			
M. METAIS		X		M. LAURENT
M. BELLIERE	X			
Mme LECLERC	X			
M. CROCHEMORE	X			
Mme MORIN		X		M. CROCHEMORE

Secrétaire de séance : Le Conseil Municipal nomme à ce poste : Mme LECLERC

1) PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 10 MAI 2012 :

Il s'agit du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 10 mai dernier.

Vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, par 20 voix pour et 2 abstentions (M. CROCHEMORE et M. LAURENT) adoptent le compte-rendu de la séance du 10 mai 2012.

2) COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DES TRAVAUX ET DE L'ENVIRONNEMENT DU 5 JUIN 2012 :

	Présents	Absents excusés	Absents	Pouvoirs
M. DURÉCU		X		
M. ORANGE	X			
MME LECLERC		X		M.BELLIERE
M. CROCHEMORE	X			
M. LAURENT			X	
M. DUFOUR		X		
M. METAIS	X			
M. BELLIERE (suppléant)	X			
M. DEFRANCE(suppléant)				

1 – TRAVAUX EN COURS :

Les travaux en cours concernent principalement, le centre de loisirs.

2 – AVIS A CONCURRENCE : ANALYSE ET CHOIX :

2-1: PROGRAMME VOIRIE 2012 :

Suite à notre avis d'appel à concurrence, trois entreprises ont répondu :

- EUROVIA pour un montant de 66 381,09 euros H.T.
- Y.T.P. pour un montant de 112 966 euros H.T.
- SCREG pour un montant de 66 011.65 euros H.T.

Après analyse des offres, la commission a décidé de retenir le devis de la SCREG à condition que l'entreprise intègre le rejointement des pavés à son devis sans augmentation du montant total.

2-2 : ACHAT D'UN VÉHICULE POUR LES SERVICES TECHNIQUES :

Suite à notre avis d'appel à concurrence, six entreprises ont répondu :

- CITROËN pour un montant de 18 990 euros T.T.C.
- FIAT pour un montant de 17 388 euros T.T.C.
- IVECO pour un montant de 28 585 euros T.T.C.
- PEUGEOT pour un montant de 20529 euros T.T.C.
- RENAULT pour un montant de 22 262 euros T.T.C.
- FORD pour un montant de 19 999 euros T.T.C.

Déduction faite de la reprise du véhicule « Jumper »

Après analyse des offres, la commission a décidé de retenir le devis de CITROËN à condition que ce soit le concessionnaire de Doudeville qui procède à la vente et l'assurance que l'entretien du véhicule soit pris en charge à Doudeville.

2-3 : NUMERISATION DES ACTES D'ETAT CIVIL :

Suite à notre avis d'appel à concurrence, seule une entreprise a répondu. Il s'agit de JVS pour un montant de 7 645 euros H.T.

Le choix de la commission s'est, donc, porté sur cette offre.

3- QUESTIONS DIVERSES :

M.ORANGE a informé les membres de la commission que le projet d'agrandissement de la salle du Mont Criquet était annulé au vu de l'avis défavorable de la commission départementale de sécurité.

Une réflexion sur les travaux nécessaires à la réhabilitation de cette salle est en cours.

FIN DU COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DES TRAVAUX ET DE L'ENVIRONNEMENT

Intervention de M. ORANGE

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

M.ORANGE précise que, concernant la voirie, une solution technique adaptée est recherchée pour le rejointement des grés de la rue Traversière sans surcoût et la place Durozey sera refaite gracieusement.

Concernant l'achat du véhicule, les conditions mises en avant ci - dessus ont été accepté.

M. ORANGE revient sur la problématique de la Salle du Mont Criquet.

M. GEMEY s'interroge sur la possibilité d'ouverture de cette salle sans le passage de la commission de sécurité.

M. DURÉCU répond que la commission de sécurité a statué à trois reprises depuis 2002 et que son avis a toujours été défavorable. Pour cet organisme, cette salle reste un bâtiment provisoire.

Il souligne qu'un chiffrage des travaux à effectuer pour lever les réserves est en cours ainsi qu'une réflexion sur d'autres solutions.

M. GEMEY informe que les membres de l'opposition sont très satisfaits par l'achat du véhicule des services techniques dans un garage local.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, acceptent le compte rendu de la commission des travaux et de l'environnement du 5 juin dernier.

3) VIREMENT DE CREDITS – BUDGET VILLE :

Un virement de crédits est nécessaire sur le budget ville 2012, en section d'investissement :

BUDGET VILLE 2012	RECETTES	DEPENSES
SECTION D'INVESTISSEMENT		
244 - 2315 TNT		+ 4 500.00
211 - 2315 Réhabilitation presbytère		+ 1 040.00
218 - 2188 Equipements sportifs		+ 5 400.00
220 - 2188 Carrefour du Lin		+ 400.00
236 - 2315 Salle du Mont Criquet		- 11 340.00

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, acceptent ce virement de crédits du budget ville.

4) DEMANDE DE SUBVENTION – ECOLE DE MUSIQUE :

Les membres du Conseil Municipal doivent délibérer afin d'autoriser Monsieur Le Maire à demander une subvention auprès du Département pour l'école de musique.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorisent Monsieur Le Maire à demander une subvention auprès du Département pour l'école de musique.

5) ADHESION A L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DE SEINE - MARITIME :

Vu l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que : « Le Département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée, d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier »,

Vu la délibération du Conseil général de Seine – Maritime en date du 3 avril 2012 décidant la création d'une Agence Technique Départementale sous la forme d'un établissement public administratif,

Vu le projet de statuts de l'agence annexés à la délibération du 3 avril 2012 et annexés au présent ordre du jour, notamment l'article 5 selon lequel : « toutes les communes de moins de 5 000 habitants et tous les établissements publics intercommunaux peuvent demander leur adhésion à l'agence. Ils délibèrent dans ce sens. Les présents statuts sont approuvés par délibération de l'organe compétent de la personne morale demandeuse. »

Le conseil municipal, considérant l'intérêt pour la commune de recourir aux services et prestations de l'agence, après en avoir délibéré,

DECIDE

- De demander son adhésion à l'Agence Technique Départementale à compter du 1^{er} janvier 2013 et d'en approuver les statuts,
- D'approuver le versement d'une cotisation déterminée par les statuts à 0.50€ par habitant avec un forfait minimum de 200€ pour l'année 2013, et fixée par l'Assemblée Générale en application de l'article 18 du projet de statuts pour les années suivantes. Pour l'année 2013, sur la base d'une population de 2560 habitants, cette cotisation représente une dépense de 1280 €

ARRIVEE DE M. MALANDRIN

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

M.FORTIN se demande si cette agence sera assez réactive ; de plus, elle ne pourra intervenir que ponctuellement puisque les actions seront programmées d'une année sur l'autre.

M.DURÉCU souligne que les communes sont de plus en plus confrontées au désengagement de l'Etat en matière de conseil technique (assistance à maîtrise d'ouvrage). Il rappelle que c'est un soutien et une aide pour la commune comme le sont d'autres organismes. En conséquence, la question qui se pose c'est l'adhésion de la commune ou pas.

M. MALANDRIN souligne que des champs d'application vont être définis mais il considère que c'est un risque de perte d'autonomie des communes face à une entité qui aura tous les pouvoirs. Il se demande si les accords de subventions ne seront pas subordonnés au suivi des préconisations de l'agence.

De plus, la création d'une nouvelle entité durant un plan de rigueur est gênant.

M.DURÉCU et M. LOSSON rappellent que c'est un outil de travail supplémentaire et plus technique.

M.DURÉCU précise que les besoins existent et que les communes sont demandeuses ; d'ailleurs une autre option avait été envisagée : l'Amicale des Maires souhaitait créer une structure identique.

M.MALANDRIN stipule que l'Amicale des Maires aurait été un meilleur porteur de projet car il n'y aurait pas eu de parti pris. Il existera toujours une suspicion quant à l'attribution des subventions. Il pense que c'est une bonne opportunité mais que le porteur de projet n'est pas le plus adéquate.

Les membres du Conseil Municipal, par 12 voix pour et 11 voix contre, décident de demander son adhésion à l'Agence Technique Départementale à compter du 1^{er} janvier 2013 et d'en approuver les statuts et d'approuver le versement d'une cotisation déterminée par les statuts à 0.50€ par habitant avec un forfait minimum de 200€ pour l'année 2013, et fixée par l'Assemblée Générale en application de l'article 18 du projet de statuts pour les années suivantes. Pour l'année 2013, sur la base d'une population de 2560 habitants, cette cotisation représente une dépense de 1280 €.

6) REMERCIEMENTS :

Nous avons reçu plusieurs remerciements pour les subventions accordées aux associations par le Conseil Municipal et notamment : La Croix Rouge, l'A.D.M.R., le Comité des Fêtes de Vautuit.

Pas de commentaires du Conseil Municipal

7) ACHAT D'UNE BATTERIE :

La commune souhaite acquérir une batterie d'occasion auprès d'un particulier, M. GOFFETRE Manuel, au prix de 380 euros.

Cet achat est subordonné à l'accord des membres du Conseil Municipal, il sera imputé au budget 2012, en investissement, au 149-2188.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

M. GEMEY demande à qui est destinée cette batterie.

M. JOBBIN lui répond qu'elle est destinée à l'école de musique et sera mise à disposition de l'Harmonie si nécessaire.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, acceptent d'acheter une batterie pour un montant de 380 euros à M. GOFFETRE Manuel.

8) AGENDA DES MANIFESTATIONS :

- **Mardi 26 juin : Remise des prix de la prévention routière**
- **Mercredi 27 juin : Auditions de fin d'année de l'école de musique**
- **Vendredi 29 juin : Spectacle de fin d'année de l'école Mensire**
- **Samedi 30 juin : Assemblée Générale du club de hand ball**
- **Dimanche 1^{er} juillet : Tournoi de sixte de l'USD**
- **Vendredi 6 juillet : Assemblée Générale des coureurs du Lin**
- **Samedi 14 juillet : fête nationale (en soirée : Les Andrews)**

9) QUESTIONS DIVERSES :

Nous avons reçu une correspondance du don du sang qui recherche un interlocuteur sur Doudeville.

M. MALANDRIN souhaite connaître l'avancement des travaux du cimetière.

M. MOGIS l'informe que ces travaux sont finis.

M. MALANDRIN demande, si au vue des travaux importants prévus au Vert Galant, qui vont modifier l'aspect extérieur, il existe des projections en Mairie.

M. DURECU informe qu'une déclaration de travaux va être déposée en Mairie par Habitat 76.

M. GEMEY s'interroge sur les conséquences éventuelles de ces travaux sur les prix des loyers.

M. DURECU répond qu'une légère hausse est prévue.

M. JOBBIN informe qu'une demande de subvention du club de rugby yvetotais a été reçue en Mairie. Il propose une subvention de 10 euros par adhérent. Il y a 10 doudevillais qui jouent dans ce club. La participation communale s'élèverait donc à 100 euros.

Les membres du Conseil Municipal acceptent cette proposition à l'unanimité des votants.

10) DEPART DE L'ADJUDANT CABOT :

A l'occasion du départ de l'adjudant Cabot, la municipalité a décidé de lui offrir un cadeau ; un téléviseur d'un montant de 539 euros TTC.

Les membres du Conseil municipal doivent autoriser le Maire à émettre un mandat afin de régler la facture à Pro et Compagnie.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, par 22 voix pour et 1 voix contre (M. FORTIN), autorisent le Maire à émettre un mandat afin de régler la facture à Pro et Compagnie d'un montant de 539 euros TTC.

11) COMMISSION FETES ET CEREMONIES DU 11 JUIN 2012 :

	Présents	Absents excusés	Absents	Pouvoirs
M. DURÉCU	X			
M. PERCHE	X			
M. ORANGE	X			
MME FICET	X			
M. LOSSON	X			
M. MOGIS	X			
M. BELLIERE	X			
M. JOBBIN		X		
M. MALANDRIN		X		
M. GEMEY		X		
M. DUFOUR			X	
M. BARRE			X	
MME MORIN			X	

Etaient également présents : M. VASSE, M. PETIT, M. DELCOURT, M. et MME BELLEVALLEE, Melle TESSON Cindy ainsi que 4 représentants des artisans forains.

COMPTE RENDU

Le Maire ouvre la séance et rappelle le contexte de cette année, à savoir la décision de l'association « Les amis du 15 août » de ne pas assumer la charge du corso fleuri 2012.

Il prend acte de cette décision mais souhaite, néanmoins, qu'une manifestation ait lieu pour ne pas s'inscrire dans une rupture complète, préjudiciable à l'image de la ville et à l'activité commerciale, sédentaire ou non.

Le tour de table fait apparaître que ce point de vue est unanimement partagé.

Après avoir acté que la thématique serait différente (pas de défilés de chars), la discussion s'engage autour des idées émises.

Trois documents sont présentés aux participants pour servir de base à la réflexion.

L'idée prédominante est de faire un mixte de toutes les propositions.

Au final, la commission décide de retenir les groupes suivants :

- Les majorettes « les Dragonfly »
- Deux groupes brésiliens
- Le Tacot
- Croquignol le clown
- Un show band (RSF ou La Vaillance)
- L'harmonie « la Renaissance »

Défilé :

Parcours : peu de modifications par rapport au circuit du 15 août

Horaires : 14h30-18h00
20h30-22h30

Déviation routière :

Le Maire contactera la brigade de gendarmerie le 13 juin pour les besoins en renfort.

Les panneaux de déviation et les barrières seront disposés par les services techniques.

Les arrêtés municipaux réglementant la circulation et le stationnement seront préparés en Mairie.

Personnel communal :

Même effectifs que pour le 15 août

Union commerciale :

Le président se charge de voir les modalités d'une participation « des commerces de bouche » à une prise en charge partielle des repas.

Communication :

Le service animation est chargé de piloter la publicité en amont de la manifestation (affiches, presse, radio...)

Pilotage :

Le groupe de pilotage est placé sous la responsabilité de Rémi MOGIS, Adjoint délégué chargé des fêtes et cérémonies.

Les prochaines réunions liées à la préparation auront lieu à son initiative.

FIN DE SEANCE – 20h15

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

M. DURÉCU informe les membres du Conseil municipal que les show band prévus initialement ne seront pas disponibles. De plus, il rappelle que les manifestations du 15 août doivent être maintenues en terme d'image pour la commune et d'impact économique pour le commerce local.

M. MALANDRIN tient à préciser que, si besoin, M. GILLE se tient à disposition pour toutes informations ; de plus, dans la lettre adressée aux Doudevillais, il déplore le fait que Mme Gisèle BEAUFILS, présidente pendant 10 ans, n'ait pas été citée.

M. FORTIN souhaite connaître le coût du 15 août.

M. DURÉCU lui précise que le budget annuel représente 27 000 euros (dont 10 000 euros de subvention de la ville, 5 000 euros de la communauté de communes, 1 000 euros du Conseil Général, les produits de l'association : foires à tout, ventes des carcasses des chars...)

M. MALANDRIN rappelle que le dossier de subvention auprès du Conseil général est à redéposer car le type de manifestation a changé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H45.

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au mardi 24 juillet 2012, à 18h30.